



Titularisation et mise sur la paille !!!

Par **lesabin**, le **14/09/2016** à **17:38**

Bonjour

Je résume ma situation:

sage-femme embauchée en hôpital public en juin 2006 en CDI 3 mois à mi temps , le temps du préavis de ma clinique.

Puis CDD temps plein en octobre 2006 .

CDI de novembre 2009 à juillet 2016.

Juillet 2016: dernier échelon de la classe sup depuis 2012, non reclassée selon la loi du 23/12/2014 , non placée sur échelon 5 grille des cadres en 2012 (après 8 ans en classe sup) et surprise !! Août 2016 ; stagiaire en vue de titularisation : super ! Seul problème :décision unilatérale de leur part, et perte de 800 euros / mois pour mon salaire!

Avez vous un conseil SVP ?

Je pense que cette décision est complètement illégale.

Merci